

BORDEAUX METROPOLE

**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE**

**Séance du 29 mai 2015
(convocation du 22 mai 2015)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Neuf Mai Deux Mil Quinze à 09 Heures 30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de BORDEAUX METROPOLE.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, M. REIFFERS Josy, Mme BOST Christine, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. DAVID Alain, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. PUJOL Patrick, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, Mme VERSEPUY Agnès, M. DUCHENE Michel, Mme TERRAZA Brigitte, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, M. COLES Max, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, Mme KISS Andréa, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURBY Alain, M. TURON Jean-Pierre, M. VERNEJOUL Michel, Mme ZAMBON Josiane, Mme AJON Emmanuelle, M. AOUIZERATE Erick, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BOUDINEAU Isabelle, M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume, M. BOUTEYRE Jacques, Mme BOUTHEAU Marie-Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, M. CAZABONNE Didier, Mme CAZALET Anne-Marie, Mme CHABBAT Chantal, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, M. COLOMBIER Jacques, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FELTESSE Vincent, M. FETOUEH Marik, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, Mme FORZY-RAFFARD Florence, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, Mme JARDINE Martine, M. JUNCA Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, Mme LAPLACE Frédérique, Mme LEMAIRE Anne-Marie, Mme LOUNICI Zeineb, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. MILLET Thierry, M. PADIE Jacques, Mme PEYRE Christine, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme ROUX-LABAT Karine, Mme THIEBAULT Gladys, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TURNERIE Serge, Mme TOUTON Elizabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme VILLANOYE Marie-Hélène.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. CAZABONNE Alain à M. JUPPE Alain à partir de 12h20
M. PUJOL Patrick à M. SUBRENAT Kévin à partir de 12h20
Mme VERSEPUY Agnès à M. LABARDIN Michel jusqu'à 10h10
Mme KISS Andréa à Mme FERREIRA Véronique à partir de 12h55
Mme AJON Emmanuelle à M. DELLU Arnaud à partir de 12h20
M. CAZABONNE Didier à M. FLORIAN Nicolas à partir de 12h20
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme CHABBAT Chantal à partir de 12h20
Mme CUNY Emmanuelle à Mme DELATTRE Nathalie
M. DAVID Yohan à M. DAVID Jean-Louis de 11h30 à 12h20
Mme DELAUNAY Michèle à Mme FAORO Michèle à partir de 13h10
M. DELAUX Stéphan à M. ROBERT Fabien à partir de 12h20
Mme JARDINÉ Martine à Mme BOST Christine à partir de 12h20

M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick à partir de 11h50
Mme LACUEY Conchita à M. PUYAUBRAU Jean-Jacques à partir de 12h20
M. LAMAISON Serge à Mme DE FRANÇOIS Béatrice à partir de 12h20
M. LE ROUX Bernard à Mme TOURNEPICHE Anne-Marie
Mme LEMAIRE Anne-Marie à Mme JACQUET Anne-Lise à partir de 12h20
M. LOTHaire Pierre à Mme DESSERTINE Laurence
M. MILLET Thierry à Mme PEYRÉ Christine à partir de 11h30
M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan à Mme PIAZZA Arielle
M. POIGNONEC Michel à M. MARTIN Eric à partir de 11h35
Mme RÉCALDE Marie à M. ANZIANI Alain à partir de 12h20
M. SILVESTRE Alain à M. FRAILE MARTIN Philippe
M. TRIJOULET Thierry à M. VERNEJOUL Michel à partir de 12h20

EXCUSES :

M. MAMERE Noël
LA SEANCE EST OUVERTE

**Pôle de compétitivité Aéronautique Espace et Systèmes embarqués -
Association Aerospace Valley - Plan d'actions 2015/2016 et programme
d'actions spécifiques - Conventions - Décision - Autorisation**

Monsieur REIFFERS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

I/ Plan d'actions 2015 – 2016 du Pôle de Compétitivité Aerospace Valley

Le programme d'actions vise à répondre aux principaux engagements pris par l'association pour mener à bien le contrat de performance prévu au titre de l'Ere 3.

I.1- Rappel des objectifs du contrat de performance de l'Ere 3 [2013-2018]

Le 18 juin 2013, à l'occasion du salon du Bourget, les collectivités partenaires du Pôle de compétitivité Aerospace Valley, dont Bordeaux Métropole, ont signé un contrat de performance, dont l'ambition majeure est d'améliorer l'efficacité du passage de la recherche et développement (R&D) à la mise sur le marché afin que les projets se matérialisent par des commandes vers les petites et moyennes entreprises (PME) et in fine, que les actions du pôle se traduisent par davantage de résultats en terme de croissance et d'emplois sur la Région Aquitaine et la métropole bordelaise, laquelle constitue un des sites majeurs des activités industrielles et de services consacrés à l'aéronautique.

Cette stratégie, orientée autour de 3 axes principaux (technologies, marchés et performance) doit permettre aux acteurs métropolitains et aquitains de mieux se positionner sur les segments de marché en croissance dans une perspective de 3 à 6 ans : avions de ligne, avions régionaux, hélicoptères, avions d'affaires, moteurs, défense, maintenance, espace, drones ainsi que les marchés de diversification (agriculture, santé, transport...).

Par une délibération en date du 27 septembre 2013, la Métropole s'est prononcée favorablement quant à ces propositions d'orientations. En effet, ces dernières restent en parfaite cohérence avec la stratégie souhaitée, à savoir une prise en compte forte des filières stratégiques de la Métropole, notamment sur les domaines des drones et de la maintenance aéronautique.

I.2- Bilan de l'exercice 2014-2015

Il est proposé, ci-dessous, un bilan des principales actions menées par le pôle de compétitivité :

- Les trois commissions marchés cœur de métier, à savoir aéronautique, espace et systèmes autonomes ont été créées et sont désormais opérationnelles ;

- Les premières commissions marchés diversification sont en place et également opérationnelles. Il est à noter que la commission marché agriculture n'est pas formalisée en tant que telle. La diversification vers l'agriculture est assurée par les clubs d'innovation (Terre des Etoiles), et par la collaboration avec Agri Sud-Ouest Innovation. Une étude de marché financée par une action collective (EMARDI) démarre en avril pour la santé et l'énergie. Egalement à noter que des partenariats ont été conclus avec I-Care, TIC Santé, Osasuna, CBS et Bio Medical Alliance dans le domaine de la Santé et Avenia, Derbi, AWIC pour le domaine de l'énergie ;
- Les domaines d'activités stratégiques (DAS) ont été redéfinis dans leurs périmètres technologiques et chacun des DAS a rédigé une feuille de route technologique en déclinaison de la feuille de route stratégique du pôle ;
- A l'international, des journées d'information sont organisées régulièrement par les acteurs de l'éco-système du pôle (CCI, UbiFrance, etc) auquel le pôle peut s'associer et en informer ses adhérents. En complément, depuis 2014, Aerospace Valley propose à ses PME des manifestations « petit déjeuner export » permettant un échange informel sur les pratiques commerciales d'un pays cible.
- Par ailleurs, plusieurs missions spécifiques entre les trois pôles aéronautiques français, la direction générale des entreprises (DGE) et Business France ont eu lieu afin de tester les capacités à l'export notamment avec la Russie (juin 2013) et en Inde (mars 2014). Une action collective « diagnostics export », cofinancée par la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE), a également été lancée et doit se poursuivre sur l'année 2015.
- Enfin, afin de faire connaître le savoir-faire local à l'étranger, une mission « partenariats technologiques » a été réalisée en Inde en 2014. Une mission au Japon en 2015 est en cours de préparation.
- Dans le domaine de l'emploi-formation, le pôle a conduit une enquête recrutement auprès de ses membres afin de recenser les besoins en recrutement. Le pôle a également participé à des forums de recrutement en Aquitaine et en Midi-Pyrénées.

A noter, également, que deux groupes de travail ont été mis en place (emploi-formation-métiers et compétences) et qu'un outil de mise en correspondance des métiers de la filière aéronautique, spatial et défense (ASD) a été mis en place.

Enfin, une rencontre annuelle a eu lieu avec les pôles Astech et Pegase et le groupement des industries françaises aéronautiques et spatiales (GIFAS) en février afin d'échanger sur les bonnes pratiques en matière d'actions emplois et formation. Un besoin ressort de cette action : mettre en place une enquête harmonisée « emploi et recrutements » sur le territoire des 3 pôles.

I.3 - Plan d'actions 2015-2016 du pôle de compétitivité Aerospace Valley

Comme évoqué précédemment, à l'occasion de la signature du contrat de performance 2013-2018, une **feuille de route « technologies/marchés »** et des actions pour le **développement des entreprises** ont été adoptées. Aerospace Valley anticipe ainsi les évolutions par la **maîtrise des technologies clés majeures** (matériaux composites hautes performances, systèmes et contrôle de vol d'aéronefs, stockage et gestion de l'énergie électrique ou hybride, sécurité et fiabilisation...).

Ainsi, la dynamique du pôle **Aerospace Valley**, de part les travaux menés au sein de ses commissions marchés et domaines d'activités stratégiques (DAS), favorise l'émergence de **projets R&D collaboratifs** sur les technologies de rupture de la filière ou par la recombinaison de technologies issues d'autres filières.

En outre, le pôle assure des **services aux entreprises** sur 3 thèmes prioritaires, en articulant ses missions avec l'écosystème régional :

- L'aide au montage de projets d'innovation ;
- Les fonctions clés de l'entreprise (finances, ressources humaines, propriété intellectuelle...) ;
- L'accès aux marchés.

Comme pour le précédent exercice, le pôle de compétitivité entend reconduire son programme d'actions tout en menant par ailleurs des actions spécifiques sur 3 volets, à savoir :

a) L'international

Il se décline en 8 actions principales :

1. Évaluer les attentes des donneurs d'ordres étrangers des pays à potentiel ;
2. Identifier la concurrence, les pratiques commerciales et réglementaires pour vendre dans le pays considéré ;
3. Commencer l'export avec un engagement limité et porteur d'enseignement, puis prolonger le processus engagé avec un maximum de sécurité ;
4. Évaluer la capacité de l'entreprise à faire de l'exportation : cela se traduit par la réalisation d'un diagnostic «capacité export» ;
5. Faire connaître l'entreprise et son savoir-faire à l'étranger ;
6. Poursuivre l'action du volontariat international entreprises (V.I.E) mutualisés afin d'offrir aux PME un service de prospection commercial à coût réduit ;
7. Renforcer les coopérations avec des clusters européens et internationaux ;
8. Participer à des salons et conventions d'affaires internationaux, ainsi qu'aux salons organisés sur le territoire d'Aerospace Valley.

b) La formation et l'emploi

La filière aéronautique spatiale défense doit faire face à 3 enjeux majeurs, à savoir :

- La difficulté du recrutement pour les compagnons, Bac Pro, techniciens et ingénieurs ;
- Une offre de formation qui doit s'adapter aux nouveaux besoins ;
- La désaffection des jeunes, demandeurs d'emploi pour les métiers de la filière aéronautique-spatial-défense.

Le plan d'actions proposé par le pôle vient donc en complément de toutes les actions déjà en place sur son territoire et se décline à travers les actions suivantes :

1. Le pilotage du plan d'actions emploi-formation-métiers et compétences par la mise en place de deux groupes de travail « recrutement et formation d'adaptation » et « besoins en compétences » ;
2. Participer à la mise en place de la plateforme d'appui aux mutations économiques ;
3. Participer aux forums de recrutement organisés avec les partenaires ;
4. Échanger sur les bonnes pratiques avec les autres pôles aéronautiques et le groupement des industries françaises aéronautiques et spatiales (GIFAS).

c) Le développement durable

Le développement durable, par les enjeux qu'il porte pour les prochaines années et décennies, impose son empreinte pour une grande majorité des projets du pôle. C'est également un axe de développement économique potentiellement important pour les PME. Ainsi, 3 actions sont programmées :

1. Identifier pour chaque nouveau projet les actions concrètes qui contribueront au développement durable ;
2. Établir une synthèse annuelle sur l'apport des projets au niveau développement durable ;
3. Organiser au niveau des DAS des sessions de sensibilisation à l'éco conception et à la problématique REACH (règlement sur l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions des substances chimiques), laquelle rationalise et améliore l'ancien cadre réglementaire de l'Union européenne sur les produits chimiques.

II/ Plan de financement

Pour financer le plan d'actions qui se déroulera du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016, l'association Aerospace Valley prévoit un budget de fonctionnement estimé à 2 475 000 € HT contre 2 260 000 € HT pour l'exercice précédent.

DEPENSES	€ HT	RECETTES	€ HT
Permanents et détachés	1 102 000,00	État	500 000,00
Missions	110 000,00	Région Aquitaine	150 000,00
Prestataires extérieurs	203 000,00	Région Midi-Pyrénées	150 000,00
		Région Poitou-Charentes	25 000,00
Opérations de promotion	238 000,00	Bordeaux Métropole	95 000,00
		Toulouse Métropole	100 000,00
		SICOVAL	10 000,00
Fonctionnement	222 000,00	Adhésions	845 000,00
Valorisation des apports industriels privés	600 000,00	Valorisation des apports industriels privés	600 000,00
TOTAL	2 475 000,00	TOTAL	2 475 000,00

Cette augmentation est prise en charge par des ressources privées via un accroissement des apports industriels privés et des adhésions. Il est à noter que l'aide publique évolue puisque la Région Poitou-Charentes est désormais financeur de l'association au travers d'une aide de 25 000 €.

Enfin, dans un souci d'une maîtrise générale des dépenses de fonctionnement, l'intervention de Bordeaux Métropole est ramenée de 100 000 € à 95 000 €.

III/ Bilan et plan d'actions spécifiques pour l'exercice 2015

Dans le cadre de la mise en œuvre de son schéma métropolitain de développement économique adopté en mars 2011, Bordeaux Métropole a souhaité renforcer au cours des dernières années son partenariat avec le pôle Aerospace Valley.

Cette action a démarré en 2012 avec le lancement d'actions nouvelles en faveur du territoire de la Métropole visant au maintien et au développement de l'emploi dans la filière aéronautique espace et systèmes embarqués.

Ce partenariat spécifique a permis d'obtenir les principales réalisations suivantes :

- Conventionnement avec Aquitaine Développement Innovation (ADI) en décembre 2013 ;
- Renforcement des liens avec Bordeaux Technowest et Bordeaux Aquitaine aéronautique et spatial (BAAS) : le pôle Aerospace Valley travaille de façon très étroite avec Bordeaux Technowest et les entreprises présentes dans sa pépinière. Des réunions de travail régulières sont organisées notamment sur les thèmes de l'ingénierie financière et des drones. Des collaborations sont également établies dans le cadre du projet d'incubateur «European space agency business incubation center» (ESA BIC).

Des liens privilégiés ont de plus été établis avec le BAAS (Bordeaux aquitaine aéronautique et spatial) sur les thématiques d'accompagnement des PME, formations, emplois et stratégies achat.

- Structuration du bureau aquitain du pôle Aerospace Valley : En 2012, il a été décidé de créer un bureau aquitain du pôle Aerospace Valley implanté à Pessac. L'objectif principal était de mieux faire connaître le Pôle, ses missions et ses services aux acteurs métropolitains et régionaux mais aussi d'être en proximité des dirigeants d'entreprises de la filière ASD. Cet ancrage a également pour but de favoriser l'émergence de projets collaboratifs et la participation accrue des acteurs métropolitains.
- Animation d'une action spécifique emploi-formation-métiers-compétence où le pôle effectue chaque année une enquête sur les besoins de recrutement de ses membres PME. La dernière enquête a permis d'identifier 450 postes à pourvoir sur les Régions Aquitaine et Midi-Pyrénées. Une extraction des résultats a été faite sur le territoire de la Métropole. Sur 36 PME interrogées sur la Métropole, 23 ont répondu à l'enquête et 12 d'entre elles ont exprimé des besoins de recrutement.
- Participation à la structuration de pôles d'activités émergents : le pôle, à travers ses projets collaboratifs, permet de faire émerger des axes de développement nouveaux ou innovants à travers une approche produit/marché. Le pôle mène en concertation avec ADI des actions de structuration dans les domaines suivants : maintien en conditions opérationnelles (MCO), aménagement d'avions pour personnalités (VIP), drones civils.

Au-delà de toutes ses actions qui seront poursuivies sur le prochain exercice, le pôle devra produire les éléments suivants :

- Une cartographie des filières sur la Métropole bordelaise :

Une cartographie des compétences industrielles et de recherche à l'échelle de la métropole bordelaise devra être établie afin de renforcer la lisibilité et de valoriser les compétences et les savoir-faire existants et d'identifier les modalités de renforcement de la filière.

- Le suivi de la filière et de l'emploi :

Le développement de l'emploi constitue une priorité de Bordeaux Métropole et de l'association Aerospace Valley. En effet, s'il est important que le Pôle continue à faire émerger des projets et à valoriser le potentiel d'innovation des PME, il est important que cette action se traduise par

davantage de résultats en termes de croissance des entreprises et des emplois conformément à l'adoption du contrat de performance Ere 3.

- La diversification des activités :

Certains membres d'Aerospace Valley exploitent leurs savoir-faire technologiques dans d'autres activités dans le cadre d'une diversification (santé, énergie, transport, services urbains, géolocalisation, agriculture...). Conformément à la stratégie proposée par Aerospace Valley dans le cadre de l'Ere 3 des pôles de compétitivité, Bordeaux Métropole souhaite que des initiatives d'interclustering se développent sur son territoire et souhaite être tenue informée, à l'occasion de rencontres régulières, des actions engagées, notamment avec le pôle Alpha-Route des Lasers.

Outre ces actions, Bordeaux Métropole souhaite mandater le pôle Aerospace Valley afin de mettre en œuvre, dans le cadre d'un co-pilotage avec la Métropole, un comité de filière Aéronautique Spatial Défense mensuel. Cette instance serait ainsi un lieu d'échanges permettant de coordonner et structurer davantage les actions à mener entre les différentes parties prenantes (Conseil régional, Bordeaux Gironde investissement, Aquitaine développement innovation, Bordeaux Technowest) sur le territoire métropolitain.

Dans ce cadre, il sera demandé à Aerospace Valley, d'organiser, sous le pilotage de Bordeaux Métropole ces rencontres.

IV/ Plan de financement prévisionnel 2015

Pour la réalisation de ce plan d'actions spécifiques, une intervention à hauteur de 80 000 € de Bordeaux Métropole est sollicitée par le pôle Aerospace Valley.

CHARGES	€ HT	PRODUITS	€ HT
Services extérieurs (Locations bureau, entretien, assurances)	2 000,00	Subvention Bordeaux Métropole	80 000,00
Autres services extérieurs (Déplacements et missions)	14 000,00	Autofinancement Aerospace Valley	20 000,00
Charges de personnel (salaires et charges)	84 000,00		
TOTAL	100 000,00	TOTAL	100 000,00

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5217-2 ;

VU la délibération N° 2012/0290 en date du 25 mai 2012 approuvant la convention triennale 2012/2014 avec l'association Aerospace Valley ;

VU la délibération N°2013/0622 en date du 27 septembre 2013 relative à l'approbation du contrat de performance 2013-2018 ;

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT que les demandes de subvention de l'association Aerospace Valley au plan d'actions 2015/2016 et au programme d'actions spécifiques sont recevables dans la mesure où l'association contribue, par ses actions, à développer la stratégie industrielle et scientifique de la filière aéronautique spatiale défense définie comme une filière stratégique pour la Métropole bordelaise dans le cadre du schéma métropolitain de développement économique,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer à l'association Aerospace Valley une subvention de 95 000 € pour la réalisation de son programme d'actions 2015-2016 ;

Article 2 : d'attribuer à l'association Aerospace Valley une subvention de 80 000 € pour la mise en œuvre du programme d'actions spécifiques ;

Article 3 : Monsieur le Président de Bordeaux Métropole est autorisé à signer les deux conventions ci-annexées prévoyant les conditions de règlement de la subvention métropolitaine ;

Article 4 : Les dépenses seront imputées sur le budget principal de l'exercice en cours, chapitre 65, article 6574, fonction 90, CRB BD00 et opération 05P098O003.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Le groupe des élus Communistes et Apparentés vote contre et le groupe des élus Europe Ecologie les Verts s'abstient

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 29 mai 2015,

Pour expédition conforme,
par délégation,
Le Vice-Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
5 JUIN 2015

PUBLIÉ LE : 5 JUIN 2015

M. JOSY REIFFERS